

Suite à la masse consécutive à une panne électrique

Un véhicule prend feu au PK 7

IMM

Libreville/Gabon

UN véhicule de marque Toyota Yaris, immatriculé BX 181 AA, a pris feu en plein mouvement, il y a quelques jours, en début d'après-midi, au carrefour du PK 7. Une panne du circuit électrique, ayant causé la masse et le chauffage anormal du moteur de l'automobile, serait à l'origine de cet incendie.

Le propriétaire du véhicule, dont l'identité n'a pas été révélée, circulait dans le sens Marché banane/PK 5. Selon les premiers éléments de l'enquête, celui-ci a été surpris par une élévation anormale de la tempé-



Photo : IMM

Le véhicule a été complètement calciné par les flammes.

rature du moteur. Sur ces entrefaites, il a marqué un arrêt au carrefour du PK 7 pour en savoir plus. N'étant pas parvenu à déceler le problème, il a décidé de ranger momentanément son véhi-

cule sur le bas côté, avec l'espoir de revenir le récupérer plus tard. Aussi, a-t-il



Photo : IMM

Le désarroi de son propriétaire était à son comble.

emprunté un taxi pour continuer son chemin. Quelques heures plus tard,

le propriétaire du Toyota Yaris est revenu, comme convenu, au PK 7 pour dé-

panner son véhicule. Encore une fois, il a tenté par tous les moyens de détecter, en vue de la réparer, la panne à l'origine du court-circuit électrique. En vain. Mais, alors qu'il était en train de réfléchir sur la conduite à tenir par rapport à cette situation, la voiture a pris subitement feu.

Quelques riverains et autres passants qui suivaient la scène, ont tenté de voler au secours du malheureux. Sans succès. Hélas, ils ne réussirent pas à circonscrire les flammes. Le véhicule a donc fini entièrement calciné.

Insolite au quartier Venez-Voir
Le " sorcier " tombé du ciel est libre



Photo : D.R

Aimé Kambo, ici sur le toit après son atterrissage, est libre.

JNE

Libreville/Gabon

DANS la conclusion de notre article sur « Insolite au quartier Venez-Voir/Un "sorcier" tombé du ciel ! », nous disions que, dans ce genre d'histoire à la fois surréaliste et paranormale, la justice éprouve beaucoup de difficultés à condamner les auteurs. Le problème étant la difficulté d'établir la preuve de telles pratiques maléfiques, surtout lorsque la personne accusée nie les faits (lire notre parution d'hier). C'est ce qui s'est effectivement passé.

En effet, après quelques jours de garde à vue au commissariat de police de Belle-Vue pour nécessités d'enquête, le mis en cause, Aimé Kambo, très connu sous le petit nom de "œuf pourri", a regagné son domicile, sis au quartier Venez-Voir, dans le 3e arrondissement de Libreville. « On lui a juste posé quelques questions, après il a été autorisé à repartir chez lui », confirme une source proche du dossier. Pour mémoire, Kambo, dé-

crit par son entourage comme un marginal et un homme au comportement étrange, est accusé par les riverains d'avoir atterri sur la toiture d'une maison au quartier Venez-Voir, alors qu'il rentrait d'un voyage en sorcellerie. La scène se serait passée mardi dernier vers 11 heures devant plusieurs témoins.

La quarantaine, agent exerçant au service pénitentiaire, "œuf pourri" est resté sur ladite toiture pendant longtemps, exposé aux regards ahuris des riverains et des badauds, chacun y allant de son commentaire. « C'est un sorcier (...) Il est sorti en vampire (...) Après avoir raté son vol, il a atterri sur le toit de cette maison » ! C'est la phrase qui revenait sans cesse dans tous les commentaires. D'ailleurs, l'intéressé lui-même aurait publiquement reconnu qu'il rentrait d'un long voyage en sorcellerie qui avait mal tourné. Les blessures occasionnées par sa chute brutale sur la toiture sont toujours visibles sur ses pieds.

Sorcellerie ou autre chose ? Le mystère reste donc entier.

AGENCE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

PRESIDENCE DU CONSEIL DE REGULATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) rappelle qu'en application des dispositions de la loi n° 005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise, ensemble les textes modificatifs subséquents, les équipements terminaux de communications électroniques doivent faire l'objet d'une homologation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

Cette opération d'homologation consiste à garantir le respect des exigences essentielles et à vérifier la conformité des équipements aux normes et spécifications techniques en vigueur. Elle est matérialisée par l'apposition sur l'équipement homologué d'une vignette délivrée par l'ARCEP.

A cet effet, l'ARCEP invite tous les opérateurs de réseaux de télécommunications, les tenanciers des cybercafés, téléboutiques, importateurs et distributeurs, installés sur toute l'étendue du territoire national, à bien vouloir régulariser leurs situations, auprès du Guichet unique de l'ARCEP situé au 1^{er} étage de l'immeuble ex Magamod en face de l'Union Gabonaise de Banque (UGB).

L'ARCEP rappelle enfin que tout contrevenant aux dispositions du présent communiqué s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Président du Conseil de Régulation

Lin MOMBOU

SIEGE SOCIAL Haut de Gab-Gab BP: 50 000 LBV Tel : +241 44 66 11/12 Fax : +241 44 66 06 Site web : www.arcep.ga